

MOT DU MAIRE



Chers Donatiens, Chères Donatiennes,

C'est avec une grande fierté que je vous présente cette 2° édition du *Plan vert 2016-2019* et la mise à jour de la politique environnementale.

En premier lieu, permettez-moi de remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à cette nouvelle réalisation. Je salue tout d'abord le Service de l'environnement pour le travail accompli en collaboration avec les nombreux acteurs, tels que le Comité consultatif en environnement ainsi que toutes les associations, les résidents et les villégiateurs qui ont à cœur la protection du milieu.

Le nouveau plan d'action maintient les objectifs de la politique et les orientations du conseil municipal, ce dernier étant très attentif au développement durable qui s'effectue en harmonie avec l'environnement.

Saint-Donat tient à demeurer à l'avant-garde en matière environnementale. Elle a su évoluer à travers le temps tout en conservant la qualité des lacs et des montagnes de son territoire, offrant la qualité de vie et les paysages que l'on possède aujourd'hui. Il est du devoir de la Municipalité de préserver cette notoriété en posant des gestes concrets, comme celui d'appliquer une politique environnementale actuelle aux problèmes environnementaux et un plan d'action évolutif. Aussi, l'adoption de règlements municipaux en conséquence souscrit à cette vision.

Un processus de réflexion intensif a été entrepris avant l'échéance de la 1^{re} édition du *Plan vert* afin de bien identifier nos besoins et ainsi prioriser les actions. Les caractéristiques de notre milieu, notre mission, nos valeurs et nos orientations sont présentées dans ce plan. Cette politique cadre parfaitement avec le plan stratégique de développement durable 2015-2020, soit de devenir le premier *Parc naturel habité du Québec*, en misant sur la protection et la mise en valeur de son patrimoine naturel. Un développement harmonieux du territoire sera également privilégié, afin de fournir notamment des activités de plein air diversifiées et de qualité et de nouveaux espaces pour les loisirs et la culture.

Le Parc naturel habité est tout à fait à l'image de Saint-Donat.

Saint-Donat
PARC NATUREL HABITÉ

LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Le Comité consultatif en environnement (CCE) a été créé en 2007. Il est composé de 9 membres, dont 7 choisis parmi les résidents de la Municipalité de Saint-Donat et 2 membres du conseil. Un auxiliaire/secrétaire, employé de la Municipalité, complète le comité.

Le CCE a pour mandat :

- d'assister le conseil municipal dans l'élaboration de sa politique en matière d'environnement;
- d'étudier, en général, toute question en matière environnementale que lui soumet le conseil municipal et lui faire rapport à cet effet;
- de faire rapport au conseil municipal de ses observations et recommandations en vue du développement durable et de l'utilisation la plus rationnelle du territoire de la Municipalité;
- de recommander au conseil municipal des projets de règlements et des modifications aux règlements municipaux, dans le but de protéger et de restaurer l'environnement naturel.

Membres du comité en 2015 :

- M. Louis Drouin, président
- M. Éric Favreau, vice-président
- M. Jacques Marcoux
- M^{me} Françoise Nadon
- M^{me} Véronique Dairy
- M. Richard Bienvenu
- M. Luc Drapeau, conseiller municipal (district n° 2)
- M. Louis Dubois, conseiller municipal (district nº 1)
- M. Joé Deslauriers, maire
- M^{me} Caroline Bertrand, chargée de projet du Service de l'environnement



TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire	2
Le Comité consultatif en environnement	3
Table des matières	4
Avant-propos	5
Principales étapes du processus	5
Politique environnementale - Orientations et engagements	6
Les thèmes et objectifs de la politique environnementale	8
L'eau	9
La biodiversité	12
Le paysage	16
Le sol	19
Les matières résiduelles	20
Les nuisances sonores et lumineuses	22
L'air	23
Les initiatives environnementales municipales	24
Mise en œuvre et suivi de la politique	25
Conclusion	26
Remerciements	26

AVANT-PROPOS

Suite au succès du plan d'action « pour des lacs en santé, 2007-2010 », une première politique environnementale et un plan d'action 2012-2015 avait été élaboré. La Municipalité de Saint-Donat a souhaité mettre à jour sa politique environnementale et son plan d'action afin de maintenir sa vision environnementale incluant divers thèmes.

Nul doute que la protection et la mise en valeur de l'environnement est devenue un enjeu essentiel pour la population donatienne. La croissance économique et la qualité de vie exceptionnelle dont bénéficie l'ensemble des citoyens, qu'ils soient permanents ou villégiateurs, sont étroitement reliées au maintien d'un environnement sain et attrayant.

Ce constat a amené la Municipalité à bonifier cette politique afin de préserver et d'améliorer la santé et le bien-être des citoyens, mais aussi des habitats fauniques et floristiques.

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS

L'ensemble du processus s'est déroulé sur une période de **19 mois** pour la première politique environnementale et le premier plan vert 2012-2015.

Pour ce deuxième mandat, la politique environnementale a seulement été mise à jour, alors qu'un deuxième plan d'action environnemental 2016-2019 a été élaboré sur une période de plusieurs mois.

Le Service de l'environnement a invité plus de 20 associations et comités locaux à déposer des mémoires sur des sujets environnementaux pour lesquels ils souhaitaient que la Municipalité intervienne dans les prochaines années.

Par la suite, le Service de l'environnement a établi une proposition de plan vert 2016-2019. Ce travail a été effectué en considérant les mémoires déposés, les politiques municipales et provinciales existantes ainsi qu'en consultant les différents services municipaux.

Le projet de *plan vert* a ainsi été présenté au Comité consultatif en environnement (CCE) afin d'y apporter des améliorations. Le projet préliminaire a été envoyé aux directeurs de service et ensuite au conseil municipal pour une analyse primaire. Les associations ont ensuite reçu le plan pour en prendre connaissance et émettre leurs commentaires.

La politique finale a été approuvée le 9 mai 2016 par les membres du conseil municipal.





POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE - ORIENTATIONS ET ENGAGEMENTS

Protéger, conserver et mettre en valeur les ressources naturelles du territoire

C'est d'assurer la préservation et la valorisation des ressources naturelles du territoire de la Municipalité de Saint-Donat, puisqu'elles sont au cœur de l'économie locale et de la qualité de vie des citoyens. Cet engagement sera réalisé en :

- ajoutant de nouvelles mesures afin de préserver et améliorer l'état des milieux naturels;
- conservant et améliorant les acquis environnementaux déjà établis;
- mettant en œuvre et ajustant la réglementation municipale en matière d'environnement;
- sensibilisant la population afin qu'elle participe aux changements proposés.



S'inscrire en tant que modèle municipal de gestion intégrée de l'environnement

C'est faire preuve d'avant-gardisme et d'initiative en gestion environnementale, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens, de les inciter à adopter de saines habitudes et d'agir en tant que modèle pour d'autres municipalités. Pour cela, la Municipalité s'engage à :

- agir en tant que modèle pour les citoyens;
- adopter une démarche de gestion intégrée en mettant à contribution tous les services de la Municipalité pour la réalisation des dossiers relatifs à la conservation de l'environnement;
- s'inscrire et adhérer à une démarche d'amélioration continue;
- favoriser la concertation des acteurs locaux et régionaux en environnement;
- respecter la législation et réglementation environnementales des gouvernements provincial et fédéral.

Intégrer les principes du développement durable au sein de l'administration municipale



Il s'agit d'adopter une vision intégrée de la gestion municipale en tenant compte des trois sphères du développement durable que sont la protection de l'environnement, la croissance économique et l'équité sociale. En ce sens, la Municipalité s'engage à :

- s'assurer que les orientations de la politique environnementale soient en adéquation avec le plan stratégique de développement durable, la politique familiale et le plan d'urbanisme;
- à prendre en compte les trois composantes du développement durable lors de l'analyse des nouveaux projets;
- agir sans compromettre la capacité des futures générations de Donatiens à répondre à leurs besoins.





LES THÈMES ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Huit grands thèmes sont représentés dans la politique environnementale. De ces huit thèmes découlent **23 objectifs** qui seront atteints avec la réalisation de 124 actions adoptées dans le plan vert 2016-2019. Il y avait 24 objectifs incluant 117 actions dans celui de 2012-2015. Il faut noter que les actions qui doivent être réalisées en continu ont été insérées de nouveau.

Lau Biodiversité

Paysages

Sol

Matières résiduelles

Nuisances

Air

Initiatives environnementales municipales

L'EAU

Les lacs et les cours d'eau

On dénombre officiellement 81 lacs sur le territoire dont 33 de plus d'un hectare. Les grands lacs Archambault et Ouareau, ainsi que 16 autres lacs, regroupent autour d'eux l'essentiel des habitations de villégiature du territoire.

La baignade et la pêche y sont bien entendu très pratiquées, mais l'activité principale concerne le secteur des sports nautiques, motorisés ou non. De ce fait, plus de 3 000 embarcations motorisées naviguent annuellement sur les plans d'eau situés à Saint-Donat.

L'eutrophisation des lacs et l'apparition des algues bleu-vert sont des préoccupations constantes puisqu'elles peuvent menacer les activités aquatiques, mais aussi la valeur des propriétés riveraines.

Eutrophisation: Processus naturel de vieillissement des lacs qui amène lentement (milliers d'années) un plan d'eau à produire plus de végétaux et de sédiments puis à se refermer pour devenir un milieu humide. Ce processus peut être considérablement accéléré par les activités humaines (dizaines d'années).

Depuis 2008, ce sont 1 224 échantillons d'eau provenant de ces 18 lacs qui ont été prélevés par la Municipalité avec le soutien des associations et du gouvernement. Les résultats démontrent que les plans d'eau sont encore en bonne santé, mais qu'il est nécessaire de maintenir les efforts de protection afin d'éviter les épisodes d'algues bleu-vert ou l'accélération de la croissance des plantes aquatiques.

En 2010, le Service de l'environnement lançait le programme de caractérisation des rives visant à faire l'inventaire de l'état de renaturalisation des bandes riveraines. Ces six dernières années, 5 811 rives ont ainsi été examinées. Tous les lacs ont été caractérisés deux fois, permettant ainsi de voir l'évolution de l'état des rives et de constater une diminution de 20% en moyenne des cas d'infractions majeurs.

Convoités par de nombreux résidents, villégiateurs et touristes, les plans d'eau sont des atouts précieux pour le développement de Saint-Donat. Étant les principaux moteurs de l'économie locale, la protection de cette ressource s'avère être une priorité pour la Municipalité.

Principaux lacs et leur état d'eutrophisation (données RSV-Lacs 2008 à 2015) :

Lacs	Superficie (ha)	État trophique
Archambault	1 365	Oligotrophe
Ouareau	1 346	Oligotrophe
Montagne Noire	283	Oligotrophe
Sylvère	173	Oligotrophe
Croche	161	Oligotrophe
Baribeau	113	Oligotrophe
Provost	111	Oligotrophe
Pimbina	66	Oligotrophe
La Clef	49	Oligo-mésotrophe
Des Aulnes	44	Oligo-mésotrophe
Beauchamp	38	Oligo-mésotrophe
Blanc	36	Oligo-mésotrophe
Major	26	Mésotrophe
Rochemaure	26	Oligotrophe
Élan	20	Oligo-mésotrophe
Bouillon	19	Oligotrophe
Léon	19	Oligo-mésotrophe
Bœuf	8	Oligotrophe

Lac oligotrophe: plan d'eau peu productif (eutrophisation lente)
Lac mésotrophe: étape intermédiaire entre un plan d'eau
oligotrophe et eutrope.

Lac eutrophe: lac très productif dont la croissance des végétaux et l'accumulation de sédiments sont accélérées (eutrophisation accélérée).



Les eaux usées

Traitement des eaux usées du village

En 1981, la Municipalité de Saint-Donat mettait officiellement en opération l'une des premières stations de traitement des eaux usées du Québec avec l'aide du gouvernement du Québec. Déjà à cette époque, les objectifs des parties étaient de préserver la qualité de l'eau de la rivière et du lac Ouareau pour des considérations environnementales et de santé publique. Ces 41 dernières années, le système a subi plusieurs modifications afin d'améliorer continuellement ses performances, dont récemment l'ajout d'un second lit filtrant, afin d'éliminer les éventuels débordements et d'une unité de déphosphatation afin de contrôler le taux de phosphore.

Depuis sa mise en service, l'efficacité du traitement de l'eau, reposant sur l'important temps de séjour des eaux usées dans les étangs et la présence de végétaux, dépasse les normes de rejets qui lui ont été fixées par le gouvernement.

Traitement des eaux usées par les installations septiques

Plus de 4 000 résidences traitent leurs eaux usées à l'aide d'une installation septique et la majorité d'entre elles se situent à l'intérieur d'un rayon de 100 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau. De ce nombre, près de 2 967 ont été mises en opération avant 1996

Les installations septiques mal conçues ou inadéquatement entretenues peuvent émettre une grande quantité de polluants, tels les coliformes fécaux ou le phosphore, pouvant contaminer les nappes phréatiques et les puits ou directement les lacs et cours d'eau.

Dans ce contexte, depuis 2007, la Municipalité oblige les propriétaires d'installation septique construite il y a plus de 20 ans à faire inspecter régulièrement leur installation, afin d'assurer leur bon état de fonctionnement et d'entretien. Ce nouveau système a permis d'apporter des modifications ou de remplacer complètement plusieurs dizaines d'installations septiques. Le service de l'urbanisme s'occupe de faire respecter la fréquence de vidange des installations en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.





L'eau potable

À Saint-Donat, l'eau distribuée au village est captée par trois puits dans une source d'eau souterraine dont des analyses sont effectuées régulièrement pour s'assurer de sa qualité et du respect des normes gouvernementales. Assurer un approvisionnement d'une eau de qualité est bien entendu une préoccupation permanente de la Municipalité et continuera de l'être dans le futur.

Les résidences et les commerces reliés à l'aqueduc municipal consomment en moyenne 416 litres par jour par personne. En comparaison, l'objectif du ministère est de 380 litres par jour par personne.

La Municipalité privilégie une consommation responsable de l'eau potable en fonction des besoins réels. En effet, des restrictions concernant l'arrosage sont en vigueur depuis 1988 à Saint-Donat. La Municipalité poursuivra aussi son programme de détection de fuites afin de minimiser les pertes d'eau de son réseau et mettra la population à contribution afin de réduire la consommation d'eau potable.

Les eaux pluviales

Les méthodes d'urbanisation traditionnelles accentuent les superficies de sols imperméables ou exempts de végétation, modifiant le cycle naturel de l'eau en augmentant les volumes d'eau ruisselant sur le sol. De ce fait, les sols deviennent plus à risque d'être érodés ou lessivés par les eaux de pluie. Ces eaux se chargent de matières polluantes présentes sur ces surfaces, puis les transportent dans les plans d'eau.

Dansune optique de développement durable, la Municipalité entend pour suivre l'amélioration de ses méthodes d'aménagement en intégrant la notion de gestion des eaux de ruissellement lors de la planification des projets de développement résidentiel ou commercial. De plus, la Municipalité installera progressivement des systèmes de traitement à l'intérieur du réseau de récupération des eaux pluviales du village.

Saint-Donat possède aussi un site de dépôt des neiges usées municipales. Celui-ci est muni d'un dispositif interceptant, séparant et emprisonnant les huiles et les sédiments retrouvés dans les neiges usées durant leur fonte, et permettant ainsi de réduire les apports d'huiles, de résidus d'hydrocarbures et d'éléments nutritifs dans les lacs et cours d'eau.

Objectifs concernant le thème de l'eau

- Préserver la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau tout en améliorant leur accessibilité
- Contrôler la qualité des eaux usées rejetées dans l'environnement
- Assurer la qualité et la consommation responsable de l'eau potable
- Optimiser les techniques de gestion des eaux pluviales

11

LA BIODIVERSITÉ

La forêt

La forêt est omniprésente à Saint-Donat et est principalement constituée de feuillus. Elle fait partie de l'écosystème forestier appelé érablière à bouleau jaune. On y retrouve bien sûr les bouleaux et les érables mais aussi plusieurs espèces de résineux telles que les épinettes, les sapins baumiers, les pins blancs, les mélèzes ou encore les cèdres, pour ne citer que celles-ci.

Plus de 46 % des 360 km² du territoire sont composés de feuillus, 10 % de résineux et les 44 % restants sont mixtes (résineux et feuillus). Cette composition explique la beauté des paysages automnaux qui font la réputation de Saint-Donat.

Le territoire public (terres appartenant au gouvernement du Québec) représente près de 59% de la superficie totale du territoire de Saint-Donat et est presque exclusivement recouvert de forêts dont l'aménagement est planifié par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP).

Il y a deux types d'exploitation forestière soit l'exploitation des terres privées et celle des terres publiques de l'État.

À sa création et pendant de nombreuses décennies, le village de Saint-Donat vivait de cette industrie. Aujourd'hui, l'exploitation forestière des terres privées (41% du territoire) a décliné au profit de l'établissement de la villégiature et du récréotourisme.

Depuis le 1^{er} avril 2013, un nouveau régime forestier a été établi. Les plans d'aménagements forestiers sont élaborés par le ministère, ceux-ci étaient autrefois décidés par les industries.

L'exploitation de la forêt publique est encadrée par le respect de normes gouvernementales ainsi que selon les critères et objectifs de l'écolabel FSC (Forest Stewardship Council), permettant de s'assurer que son exploitation prenne en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques.

Enfin, depuis la création par la Municipalité de la Table de concertation forestière, en 2008, l'exploitation de la forêt publique se fait en concertation avec les différents intervenants locaux et régionaux utilisant la forêt. Les ententes convenues à cette table ont notamment assuré la disparition des coupes à blanc et ont aussi permis d'établir une relation de collaboration entre l'industrie forestière et les autres utilisateurs de la forêt.



Les milieux humides

Il existe plusieurs types de milieux humides : les étangs, les marais, les marécages et les tourbières. La Municipalité possède la localisation aérienne de 165 milieux humides de plus de 0,5 hectare sur son territoire.

De nombreuses études scientifiques ont démontré l'importance de conserver les milieux humides notamment en raison des multiples services environnementaux, économiques et sociaux qu'ils nous rendent.

En effet, les milieux humides procurent un habitat à plus de 600 espèces, dont plus d'un tiers ont le statut d'espèce menacée au Canada.

De plus, ils atténuent les effets des inondations et des sécheresses, en se comportant comme des éponges lors de la fonte des neiges ou d'importantes précipitations, puis rejettent l'eau lentement, ce qui assure un débit régulier dans les cours d'eau et la recharge des nappes phréatiques nécessaire au captage de l'eau potable.

Ils agissent comme des filtres naturels en traitant ou en captant de nombreux polluants contenus dans l'eau avec des taux d'efficacité pouvant dépasser les 90 % pour certaines substances, réduisant du même coup les investissements en dépollution de nombreux sites ou la perte d'usage de plans d'eau causée par un apport trop élevé en nutriments.

Enfin, ils offrent un grand potentiel de développement d'activités récréatives et éducatives comme l'observation de la nature, l'aménagement de sentiers de promenade et d'interprétation à des fins d'éducation relative à l'environnement.

Devant l'étendue des services écologiques, économiques et sociaux que fournissent ces écosystèmes, la Municipalité entend s'assurer de réduire les pertes de milieux humides au minimum et d'évaluer la possibilité de mettre en valeur les principaux d'entre eux.

Faune et flore

Saint-Donat jouit d'une grande diversité d'espèces animales et végétales notamment due à la conservation du caractère naturel d'une grande partie de son territoire ainsi que de la proximité du Parc national du Mont-Tremblant.

Malgré cela, les espèces exotiques envahissantes, en d'autres termes, les organismes qui ne sont pas indigènes à Saint-Donat, représentent un risque pour la faune et la flore locale. C'est d'ailleurs pour cette raison que depuis 2009, la Municipalité a rendu le lavage des embarcations nautiques ayant navigué à l'extérieur de Saint-Donat obligatoire avant leur mise à l'eau sur nos lacs, afin de prévenir le risque d'introduction de ces espèces.

De plus, lors de l'inventaire des plantes aquatiques qui se déroule annuellement, chaque plante est identifiée afin de s'assurer qu'aucune plante aquatique exotique envahissante ne se trouve sur nos plans d'eau. Jusqu'à ce jour, aucune de ce genre n'a été retrouvée.

Les lacs et les cours d'eau du territoire renferment une grande diversité de poissons recherchés par les pêcheurs. La protection des habitats d'alimentation ou de reproduction de ces espèces est essentielle pour assurer la pérennité de la ressource.

Objectifs concernant le thème de la biodiversité

- Aménager et exploiter la forêt de façon écosystémique et durable, en partenariat avec les intervenants des secteurs privés et publics
- Protéger et mettre en valeur les milieux humides
- Améliorer la connaissance et le contrôle des espèces fauniques et floristiques

12



LE PAYSAGE

Conservation des paysages donatiens

Saint-Donat bénéficie de paysages d'une richesse exceptionnelle. Son relief vallonné où la forêt est omniprésente et où le nombre de lacs se compte par dizaines font de notre territoire une destination de choix en raison de la qualité de ses paysages naturels, et ce, en toute saison.

Le noyau villageois est quant à lui reconnu pour son authenticité grâce à l'architecture de ses bâtiments et de ses espaces publics mis en valeur par des aménagements paysagers, mais aussi grâce à la disparition du réseau électrique aérien et la présence de nombreux arbres en bordure de la rue Principale.

Ces paysages, qu'ils soient naturels ou urbains, peuvent être dégradés par le développement résidentiel ou la coupe de bois. L'affichage commercial s'avère être aussi une préoccupation pour la Municipalité qui visera à harmoniser les pratiques dans ce domaine. L'enjeu est ainsi de poursuivre le développement en préservant et en améliorant la qualité du paysage donatien.

Cet objectif sera notamment atteint par la mise à jour des règlements d'urbanisme.



Mise en valeur et accessibilité des points de vue

Assurer l'accessibilité aux nombreux points de vue autant pour les résidents que pour les visiteurs est essentiel à la mise en valeur des paysages. Des sentiers pédestres ou destinés aux véhicules motorisés sont répartis sur le territoire et sont pour la majorité gérés par des organismes sans but lucratif. La Municipalité entend ainsi soutenir le milieu communautaire dans l'aménagement et la mise en valeur des sentiers assurant l'accessibilité aux points de vue.

Par ailleurs, la route panoramique du Nordet, permettant la jonction entre les municipalités de Lac-Supérieur et de Saint-Donat, est extrêmement populaire notamment durant l'automne où elle permet d'apprécier des couleurs magnifiques.





Objectifs concernant le thème des paysages

- Assurer la protection et la mise en valeur des espaces naturels et urbains
- Favoriser l'accès aux points de vue exceptionnels du territoire





LE SOL

L'érosion

L'érosion est un phénomène naturel qui peut être amplifié par les activités humaines. Ainsi, lorsque des travaux mettent le sol à nu en retirant la végétation, celui-ci devient vulnérable à la force érosive de l'eau ou du vent.

À Saint-Donat, les principales problématiques d'érosion sont répertoriées au niveau des rives des lacs et des cours d'eau mais aussi des chemins, fossés et entrées charretières.

Outre la perte de terrain pour les propriétaires, les sols arrachés sont transportés dans les plans d'eau favorisant l'apparition de plantes aquatiques, d'algues bleu-vert et dégradant les frayères de poissons.

C'est pour réduire ces impacts négatifs que la Municipalité applique, depuis 2009, un règlement sur la construction des nouveaux chemins dont la stabilisation du sol après les travaux est obligatoire.

De plus, afin de lutter contre l'érosion des rives, la Municipalité distribue gratuitement des sacs de semences de plantes herbacées et a aussi fourni plus de 12 000 jeunes arbres depuis 2007.

Afin de donner l'exemple, la Municipalité a entrepris un programme de caractérisation des foyers d'érosion de ses chemins et fossés autour d'un lac qui permet de cibler les actions prioritaires à entreprendre depuis 4 ans. Ce programme a gagné le premier prix de la section municipale du Gala Conserv'eau 2015 de la CARA. Aussi, les méthodes de construction et d'entretien des fossés et ponceaux tendent à être améliorées en assurant l'empierrement ou l'ensemencement à la fin des travaux.

Les mines, sablières et carrières

Le sous-sol de Saint-Donat renferme différents types de sols attrayants pour l'industrie. Ainsi, plusieurs carrières ou sablières sont en opération aussi bien en terrain privé que sur les terres publiques.

L'exploitation de ces lieux conduit inévitablement à l'enlèvement de la végétation. La Municipalité entend donc s'assurer du respect des distances de protection des cours d'eau et de la réhabilitation environnementale des sites abandonnés ou en fin d'exploitation afin de redonner aux terrains leur caractère naturel.

Objectifs concernant le thème du sol

- Améliorer le contrôle de l'érosion
- Encadrer l'exploitation des mines, des carrières et des sablières

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel

En avance sur son temps, la Municipalité de Saint-Donat offre à tous ses résidents la collecte à trois voies depuis 1998, ce qui lui a valu en 1999 un Phénix de l'environnement (prix provincial). Ainsi, les matières résiduelles sont divisées en trois groupes de collecte :

- Les matières recyclables (bac bleu);
- Les matières organiques ou compostables (bac brun);
- Les matières destinées à l'enfouissement.

Pour ces trois dernières années, le taux moyen de détournement au site d'enfouissement est de 53%. De plus, autour de 85% des matières recyclables sont envoyées au bac bleu, alors que 54% des matières compostables sont mises dans le bac brun.

Bien que cette performance soit bonne, la Municipalité vise à développer des outils et à sensibiliser la population afin que le taux de diversion continue de progresser dans le futur.

La collecte des matières résiduelles des secteurs institutionnel, commercial et industriel

Les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI) ne sont pas desservis par la collecte municipale à 3 voies, il s'agit d'une collecte unique destinée à l'enfouissement. Toutefois, le carton est récupéré dans certaines entreprises, ce qui permet de valoriser près de 150 tonnes de matières par an.

Au cours des prochaines années, il sera donc nécessaire d'augmenter la participation des ICI dans la récupération et le compostage des matières résiduelles.



La gestion de l'Écocentre

L'Écocentre est un lieu de collecte volontaire de matières résiduelles destinées au secteur résidentiel. Il permet entre autres de se départir gratuitement de ses déchets recyclables ou valorisables comme le métal, les déchets électroniques, les branches, les feuilles, la terre ou encore des résidus domestiques dangereux comme les huiles ou la peinture. Concernant cette dernière catégorie, ce sont près de 22 000 kilos de RDD qui ont récupérés en 2014.

L'Écocentre offre aussi des services payants tels que la récupération des jantes de pneu ou encore des déchets de construction et démolition. Toutefois, sept fois par année maintenant, ces services sont gratuits lors de journées portes ouvertes à l'hiver et à l'automne.

Objectifs concernant le thème des matières résiduelles

- Réduire les quantités de déchets du secteur résidentiel destinés à l'enfouissement
- Réduire les quantités de déchets des secteurs Institutionnel, Commercial et Industriel (ICI) destinés à l'enfouissement
- Optimiser les services offerts à l'Écocentre





LES NUISANCES SONORES ET LUMINEUSES

Nuisances lumineuses

Éloignée des grands centres urbains, la Municipalité de Saint-Donat est un lieu idéal pour l'observation de la voûte céleste. Toutefois, l'îlot de lumière généré par le village et l'éclairage des rues peut affecter l'observation des étoiles.

La pollution lumineuse, qui consiste à éclairer de façon excessive, peut troubler le cycle du sommeil aussi bien chez les animaux que chez les humains. Elle peut aussi causer des troubles de voisinage lorsque l'éclairage est mal dirigé.

Afin d'assurer la qualité du paysage et la quiétude de l'ensemble de ses citoyens, la Municipalité évaluera la possibilité d'encadrer les sources de nuisances lumineuses.

Nuisances sonores

En tant que haut lieu de villégiature, la Municipalité accueille de nombreux véhicules récréatifs sur son territoire dont les motoneiges, les motocyclettes, les véhicules tout-terrain et plusieurs types embarcations nautiques motorisées qui génèrent naturellement du bruit.

D'un autre côté, beaucoup de résidents permanents ou saisonniers ont emménagé à Saint-Donat pour profiter de la tranquillité que leur offre notre territoire.

Ainsi, l'enjeu central est de faire cohabiter les différents usagers des lacs afin que les besoins des uns ne dégradent pas la qualité de vie des autres.

Par exemple, la Municipalité a élaboré un code d'éthique pour les utilisateurs d'embarcations motorisées de manière à permettre un meilleur partage des différentes activités reliées aux plans d'eau et afin que chaque utilisateur des lacs puisse y trouver son compte.

Objectifs concernant le thème des nuisances sonores et lumineuses

- Encadrer les sources de nuisances lumineuses
- Encadrer les sources et les seuils de nuisances sonores

L'AIR

Causés par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES), les changements climatiques sont aujourd'hui une réalité. Ils peuvent entraîner la modification des fréquences des précipitations, l'augmentation de l'intensité des orages occasionnant des inondations et l'érosion du sol de même que l'accroissement des risques de migration d'espèces animales ou végétales indésirables sur notre territoire.

La cible au niveau provincial pour 2030 est de réduire de 37,5 % les émissions de GES par rapport au niveau de 1990. En tant que gouvernements locaux, les municipalités sont invitées à participer aux efforts de réduction à leur échelle.

Les principales sources d'émission de gaz à effet de serre, ramenées ici sous l'expression «équivalent CO₂» sont l'utilisation des combustibles fossiles comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel.

À Saint-Donat, un inventaire réalisé en fonction des émissions de 2009 a démontré que les opérations corporatives de la Municipalité émettaient un peu plus de 818 tonnes d'équivalent CO₂ alors que la population de Saint-Donat a généré près de 25 403 tonnes d'équivalent CO₂ pour la même période.

Compte tenu de cet inventaire, la Municipalité désire implanter plusieurs mesures visant à réduire ces émissions aussi bien au sein de ses activités qu'au sein de la population.

En parallèle, elle souhaite promouvoir l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'utilisation excessive de la voiture, tels que le vélo ou le transport en commun en autobus ou par covoiturage.

Objectifs concernant le thème de l'air

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur municipal par rapport à 2009
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité par rapport à 2009
- Favoriser des modes de transport alternatif

LES INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES MUNICIPALES

Utilisation des ressources

En tant que Municipalité, il est impératif de se montrer exemplaire dans sa propre gestion interne relative à l'environnement. Ainsi, la Municipalité entend optimiser l'utilisation des ressources telles que l'eau potable, l'électricité ou le papier et favoriser l'organisation d'évènements écoresponsables.

Collaboration avec l'ensemble des acteurs environnementaux

Dans notre société, la protection de l'environnement est une responsabilité partagée par de nombreux intervenants tels que les organisations publiques (gouvernements fédéral et provincial, MRC, municipalités) mais aussi par plusieurs organismes sans but lucratif (organismes de bassin versant, associations de protection de l'environnement) et ultimement par le citoyen lui-même. C'est pourquoi, il est essentiel de maintenir et d'améliorer sans cesse les canaux de communication et de collaboration entre ces intervenants et la Municipalité.

Créé en 2007, le maintien du Comité consultatif en environnement dont les membres représentent les citoyens sera assuré, puisqu'il bénéficie d'un pouvoir de recommandation auprès du conseil municipal.

Sensibilisation et communication environnementale

Dans le but d'assurer la protection ou l'amélioration de la qualité de l'environnement, les activités et habitudes de l'Homme sont souvent amenées à être modifiées afin de les intégrer en fonction de la capacité de support du milieu.

Identifier et comprendre les impacts que nos activités peuvent avoir sur notre environnement n'est pas nécessairement facile. Certains polluants sont invisibles et ont un impact à moyen et long terme. C'est pour ces raisons qu'il est nécessaire de maintenir des programmes de sensibilisation auprès de la population. Tous les canaux de communication se doivent d'être utilisés, comme le site Internet et le bulletin municipal.

La mise en place d'un système informatique de compilation des indicateurs de performance environnementale est actuellement disponible, la plateforme Metrio sur le site Internet de la Municipalité.

Depuis la création du Service de l'environnement, plusieurs dizaines de conférences ont été données notamment lors des séances d'informations des associations ou lors d'évènements municipaux. Dans le futur, la Municipalité souhaite collaborer avec la bibliothèque ou encore les écoles afin de fournir davantage de matériel nécessaire à l'éducation relative à l'environnement.

Objectifs concernant le thème des initiatives environnementales municipales

- Réduire la consommation de ressources utilisées par les activités municipales
- Favoriser l'approvisionnement municipal avec des produits et des services écoresponsables et (ou) locaux
- Favoriser la concertation des différents acteurs en environnement
- Mettre en place des activités de sensibilisation pour les citoyens

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA POLITIQUE

En adoptant la mise à jour de la politique, la Municipalité de Saint-Donat s'engage à la mettre en œuvre ainsi que le nouveau plan vert qui l'accompagne en fournissant, si nécessaire, des ressources techniques, financières et humaines.

La politique environnementale est un document intemporel contrairement au plan vert dont les actions sont ancrées dans le temps. La Municipalité s'engage ainsi à élaborer de nouveaux plans d'action avant l'échéance de chaque plan vert en vigueur. La politique devra être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation environnementale à Saint-Donat.

Le Service de l'environnement sera mandaté pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique environnementale. Avec le support de l'ensemble des services municipaux, le Service de l'environnement préparera un rapport de suivi annuel qu'il présentera au Comité consultatif en environnement (CCE). Le CCE évaluera l'état d'avancement de la mise en œuvre et émettra des recommandations à la Municipalité sous la forme de résolution.



CONCLUSION

L'adoption de cette deuxième politique environnementale vient démontrer hors de tout doute que la protection et la mise en valeur de l'environnement est un enjeu prioritaire pour la Municipalité de Saint-Donat.

C'est grâce à l'atteinte de ces objectifs qu'il nous sera possible de continuer de s'épanouir dans ce magnifique coin du Québec, et ainsi transmettre cette qualité de vie aux générations futures.

Par l'implication du milieu, nous avons pu concevoir cet outil de planification et de mise en œuvre qui reflète bien les attentes de la population à l'égard de la protection de leur milieu de vie.

C'est maintenant à notre tour, en tant que communauté, de mettre en application ces petits gestes quotidiens qui feront une grande différence pour la génération de demain.

REMERCIEMENTS

Le maire, monsieur Joé Deslauriers, au nom de la Municipalité de Saint-Donat, tient à remercier tous les intervenants ayant pris part à l'élaboration de cette politique.

En premier lieu, mentionnons la précieuse collaboration de plusieurs associations et comités locaux qui, en proposant des objectifs et des actions concrètes, ont aidé à rendre cette politique conforme aux attentes réelles de la population.

Merci à l'ensemble des services municipaux qui ont assuré, de par leurs commentaires et propositions, que ce travail demeure réaliste en fonction des ressources techniques, financières et humaines disponibles.

Enfin, la Municipalité tient à remercier les membres du Comité consultatif en environnement qui ont donné bénévolement de nombreuses heures afin d'établir des recommandations sur les objectifs et actions prioritaires à mettre en œuvre dans la politique.





